

Convocation du :  
5 septembre 2017

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT  
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres  
en exercice : 6

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 SEPTEMBRE 2017**

Nombre de conseillers  
présents : 6

L'an deux mil dix-sept, le lundi 11 septembre à 20 h30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 5 septembre, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Nombre de conseillers  
votants : 6

**Etaient présents :**

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;  
Madame Marie-France DE AVEIRO, vice-présidente  
Mesdames Béatrice GUÉDOU, Laury ROGUET, Chantal VASSARD,  
Monsieur Mickaël D'HUIT, membres du comité syndical.

**Assistaient également à la réunion :**

Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;  
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-  
lès-Chartres ;  
Madame DANTIER, directrice de l'école de Corancez/Ver-lès-  
Chartres

**Secrétaire de séance :** Monsieur Mickaël D'HUIT

Madame ABADIA demande aux membres présents s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. **POINT SUR LA RENTRÉE 2017 ET SUR L'ÉVOLUTION DES RYTHMES SCOLAIRES**

Madame ABADIA accueille l'assemblée ainsi que les enseignantes du regroupement afin de se présenter (2 enseignantes absentes excusées) et de faire le point sur la rentrée.

Madame ABADIA laisse ensuite la parole à Madame DANTIER pour plus de précisions.

La rentrée scolaire des 76 élèves s'est faite sur la base de 4 classes ainsi réparties :

- 4 élèves en petite section
- 9 élèves en moyenne section
- 9 élèves en grande section
- 9 élèves en CP
- 5 élèves en CE1
- 9 élèves en CE2
- 18 élèves en CM1
- 13 élèves en CM2

Madame ABADIA ajoute que le prévisionnel pour la rentrée 2018 est de 67 élèves et que la baisse des effectifs se reproduit tous les ans.

Madame ABADIA rappelle qu'une étude est en cours avec le SIVOM du Bois Gueslin dans le cadre de l'organisation scolaire sur l'ensemble des communes membres.

D'autre part, Madame ABADIA indique que l'Inspection Académique a validé le PEDT du syndicat pour une année, tel que demandé par l'assemblée et qu'il y a lieu maintenant de réfléchir à une éventuelle réorganisation des rythmes scolaires.

En effet, Madame ABADIA rappelle que le retour à la semaine scolaire de 4 jours est de nouveau possible depuis la parution du décret "Blanquer". Celui-ci étant paru tardivement en fin d'année scolaire, il est nécessaire d'ores et déjà de travailler sur le sujet pour la rentrée prochaine. Le Directeur Académique a le pouvoir, "sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours".

L'assemblée décide donc de laisser les enseignantes se concerter et de procéder ensuite à un sondage auprès des familles.

## **2. TRAVAUX**

Madame ABADIA rappelle les différentes interventions réalisées au cours de l'été :

- rénovation de l'école maternelle, avec les travaux de peinture validés précédemment, et le remplacement du sol dans le bureau de direction,
- tracé de circuit routier dans la cour de Ver-lès-Chartres validé par le comité dans le cadre du projet global annuel des TAP,
- réfection de l'éclairage extérieur de la classe de CE2,
- divers travaux de plomberie (remplacement du chauffe-eau, des fontaines à mains, réparation des WC, etc...),
- réparation de l'ordinateur portable de direction
- installation des panneaux composant une frise sur la citoyenneté réalisés durant les TAP dans l'entrée de la bibliothèque.

Madame DANTIER remercie le syndicat pour tous les travaux de rénovation effectués dans l'école cet été ainsi que pour la pose aux murs de panneaux de liège qui permettront de mieux exposer les productions des enfants.

Enfin, Madame DANTIER fait part à l'assemblée de quelques investissements à prévoir si possible :

- remplacement du téléphone des deux écoles (le syndicat donne son accord),
- mise en place de butoirs derrière les bancs dans le couloir de la maternelle
- installation, dans le cadre du PPMS risque attentat / intrusion, d'une alarme différente de celle prévue pour le risque incendie et le risque majeur (le syndicat prend note mais indique attendre des informations supplémentaires sur les types d'alarmes possibles et les possibilités de subvention),

- acquisition, dans le cadre du PPMS, d'une malle de confinement pour la classe de CE2-CM1 (le syndicat donne son accord),
- acquisition de deux câbles ethernet (non retrouvés à la rentrée) pour mettre en réseau des ordinateurs (le syndicat souligne que les employés communaux ne touchent pas aux affaires des enseignantes et que ces câbles doivent se trouver dans l'enceinte de l'école - pas d'achat prévu)

### **3. REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Madame DE AVEIRO informe l'assemblée que Madame ABADIA s'est acquittée personnellement de l'avance de frais afférants aux Temps d'Activités Périscolaires. DES facture d'un montant global de 69.83 euros ont donc été établies à des fins de remboursement.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- accepte le remboursement de la facture présentée s'élevant à un total de 69.83 euros.

Tous pouvoirs sont donnés afin qu'un virement de 69.83 euros soit effectué sur le compte personnel de Madame ABADIA.

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

Madame ABADIA annonce que Laetitia a remplacé Gisela pour encadrer un des groupe des TAP et indique que les effectifs des TAP sont en baisse avec parfois seulement deux élèves par groupe. Pour apprécier au mieux les activités, il est proposé à l'assemblée de revoir éventuellement le nombre de groupe pour les enfants de primaire. Un contact sera pris avec les Familles rurales prochainement.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.

*Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :*

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUÉDOU Béatrice	
Madame DE AVEIRO Marie-France		Madame ROGUET Laury	
Monsieur D'HUIT Mickaël		Madame VASSARD Chantal	